



Expulsion de locataire

Par **Benono**, le **12/12/2024** à **12:57**

Bonjour, j'avais une audience ce matin au tribunal pour expulser mon locataire.

A ma grande surprise, il a demandé à prendre un avocat ce jour.

Audience reportée dans 4 mois, son avocat doit prendre de son dossier.

Est ce que je dois aussi prendre un avocat sachant qu'il me doit 1 an de loyer.

Par **Lingénu**, le **12/12/2024** à **13:19**

Bonjour,

A vous de voir. Avec un avocat vos intérêts seront mieux défendus mais vous lui devrez des honoraires. A vous d'estimer si financièrement cela se justifie.

Les impayés de loyer sont probablement irrécouvrables.